



ID: 069-256900796-20210420-2021\_027-DE Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure



# Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

# Note explicative

#### Identification du demandeur

Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Murois

Adresse complète: 7 rue André Malraux, 697200 Saint Maurent de Mure

Statut juridique: Structure intercommunale

Numéro SIRET de l'EPCI: 256 900 796 000 36

Représentant légal habilité: Henri MONTELLANICO, Président

Interlocuteur du projet : Morgane LEONARD, Directrice Générale des Services

Téléphone: 04.72.48.93.59

Courriel: dgsmurois@simurois.fr

#### Nature du projet faisant l'objet de la demande

Intitulé de l'opération : Création d'une zone aqualudique dans l'espace pelouse de la piscine intercommunale muroise

Adresse exacte du lieu des travaux : 9 rue André Malraux, 69720 Saint Laurent de Mure

#### Présentation et objectifs du projet

#### 1) Partir de l'existant : un équipement pour tous qui vise à renforcer les pratiques

La piscine intercommunale muroise a rouvert après des travaux d'envergure en 2005. Ce fut la première piscine collective équipée de bassins en inox. En dehors d'un contexte sanitaire contraint, cet équipement, seule piscine du canton et du territoire de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, a vocation à profiter à un plus grand nombre afin de renforcer les pratiques, avec une large prédominance pour les scolaires mais également des associations actives dans la pratique de la natation et un secteur loisirs en plein développement.

La piscine du SIM accueille chaque année 139 classes élémentaires de neuf communes différentes et une quinzaine de classes de deux collèges situés à Saint Laurent de Mure et Saint Pierre de Chandieu. La mise en application de la circulaire du savoir-nager étant la priorité de fonctionnement de cet équipement. S'agissant du public, 7 communes sont en convention de partenariat pour l'application des tarifs résidents,

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



dont toutes celles de la CCEL. L'équipe, constituée de six maître-nageur-sauveteurs et trois hôtesses de caisse, propose 22 activités fitness par semaine et 5 activités à destination des enfants. La piscine accueille chaque semaine en période scolaire deux associations. Durant les vacances ce sont 6 CLSH qui sont accueillis et 3 associations. En sus de ces activités, des leçons de natation sont proposées ainsi que des stages d'aquaphobie pour les personnes ayant une peur non maîtrisée du milieu aquatique.

Le principe général de notre piscine, exploitée en régie et ouverte 7jours/7 avec un volume hebdomadaire d'ouverture compris entre 60 et 70 heures en moyenne, est de permettre l'accueil de l'ensemble des scolaires à raison de 6 créneaux par jours (3 classes par créneaux), la venue du public de manière quotidienne avec des ouvertures entre 12h et 14h et en soirée les jours de semaine mais également favoriser l'accueil des associations qui ont des créneaux réservés les mercredis après-midi ainsi que chaque soirée.

Aujourd'hui les bassins sont saturés et la fréquentation du public de loisir est en diminution. En effet, bien que très familiale, la piscine intercommunale ne permet pas de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âges car l'aspect ludique n'a pas été pensé dans la réhabilitation de 2005.

#### 2) Un projet adapté aux besoins locaux : résorber la carence de l'offre territoriale

Comme indiqué précédemment, la piscine intercommunale muroise, seule piscine du canton et de la CCEL permet de répondre à l'obligation de la mise en œuvre de la circulaire du savoir-nager pour les scolaires. En revanche, la configuration de cet équipement ne permet pas d'offrir aux citoyens du territoire un espace aquatique adapté à tous les âges. Le bassin sportif est réservé aux nageurs et le bassin ludique doit se partager les activités fitness et l'accueil des familles. Par ailleurs, la piscine est équipée d'une pataugeoire mais dont l'espace est très faible au vue de la population couverte par cet équipement.

Le Syndicat Intercommunal Murois souhaite donc élargir son offre de service public pour permettre aux familles de trouver entière satisfaction dans cet équipement de proximité en créant une zone aqualudique dans l'espace pelouse de la piscine. Cette zone de jeux, pensée pour les 1-8 ans, sera conçue dans les règles d'accessibilité où chaque enfant à mobilité réduite pourra également s'émerveiller et se familiariser avec l'eau.

Actuellement les familles sont contraintes de se rendre à près de 15 km de chez elles pour trouver un centre aquatique susceptible de leur proposer un espace de jeux sécurisé et adapté aux tout-petits. Cet aménagement résorbera par conséquent le manque d'offre sur le territoire. L'espace pelouse est suffisamment important pour laisser la place aux familles de se reposer ou manger tout en accordant un espace réservé aux jeux.

Enfin, et même si la situation ne saurait perdurer, la pandémie traversée ces derniers mois n'a pas donné la possibilité aux élèves de grande section d'apprivoiser le milieu aquatique ni aux bébés nageurs et aux enfants du jardin aquatique de s'habituer à évoluer dans l'eau. Toujours dans une démarche de vigilance sur le savoir nager, implanter une zone aqualudique, sans profondeur d'eau, favorisera la découverte d'eau et son appréhension dès le plus jeune âge pour les enfants du territoire. Les scolaires ainsi que les IME pourront également en bénéficier sur la fin d'année qui rime souvent avec températures clémentes.

#### 3) Les principales caractéristiques : un projet fonctionnel et performant

La zone aqualudique devra être fonctionnelle en recherchant un fonctionnement optimal et proposant un espace adapté à l'accueil de publics différents à savoir des enfants de 1-8 ans dont le jeune public à mobilité réduite. Par ailleurs les contraintes d'exploitation devront être minimisées, notamment les problèmes de surveillance avec l'absence de profondeur d'eau, mais également d'entretien où les normes d'hygiène seront calquées sur celles des pataugeoires et enfin de sécurité des personnes avec des jeux sans risque de blessure.

La zone aqualudique se devra également d'être performante par les techniques, les matériaux et les procédés de mise en œuvre qui devront allier fiabilité et pérennité. Ces éléments devront concourir à optimiser le rapport durées / modes d'utilisation avec les coûts de fonctionnement et d'exploitation. Ces impératifs concerneront aussi bien le revêtement, antidérapant et viable dans le temps, que les jeux qui seront en inox, matière hautement résistante dans le temps aux milieux hostiles telle que l'eau chlorée ou l'ensoleillement important.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



La surface sera comprise entre 100 et 150m² et proposera des jeux aidant à repondre a l'ensemble des attentes des jeunes enfants avec une variation dans les mouvements d'eau de sorte à multiplier les méthodes d'amusements et de varier autant que possible les divertissements, favorable à la découverte de l'eau.

Enfin cet espace aura vocation à être ouvert de mai à septembre puisque l'orientation du bâtiment permet d'être protégé du vent mais de profiter de manière optimale de l'ensoleillement.

## Calendrier de réalisation

#### Calendrier de réalisation :

Date prévisionnelle de choix des entreprises : 15 mars 2021
Date envisagée de démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> avril 2021
Date envisagée d'achèvement des travaux : 1<sup>er</sup> juillet 2021

### Plan de financement du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Aire de jeux aquatiques extérieure	61 841.00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes – Dispositif Contrat Ambition Région (dossier déposé le 05/03/2021, attente instruction)	40%	39 988.40 €
Equipements en local technique	22 250.00 €			
Terrassement aire de jeux	9 880.00 €	Etat : DETR	40%	39 988.40€
Dalle béton aire de jeux + finition	6 000.00€			
		Autofinancement – fonds propres	20 %	19 994.20 €
TOTAL	99 971.00 €	TOTAL	100%	99 971.00 €

Je soussigné, Henri MONTELLANICO, Président du Syndicat Intercommunal Murois, sollicite une subvention d'un montant de 39 988.40 € auprès de la Préfecture du Rhône pour la réalisation d'une zone aqualudique sur l'espace pelouse de la piscine intercommunale muroise.

Fait à : Saint Laurent de Mure

Le: 05/03/2021

Signature et cachet du demandeur :

Le Président

COMMUNE OF ST-LAURENT RE-MURE

Henri MONTELLANICO